

***COMPOSITION*** ***DU JURY***

*À transmettre à l'ED deux mois avant la date* *de soutenance*

Fiche à envoyer par la direction de la thèse à [Laurent.Jaffro@univ-paris1.fr](Laurent.Jaffro%40univ-paris1.fr)

Et simultanément à [EDPH-Theses@univ-paris1.fr](EDPH-Theses%40univ-paris1.fr)

*Tel : 01 85 34 47 69*

**Nom et Prénom du doctorant :**

**Identifiant ADUM : N°Etudiant :**

**Titre de la thèse :**

**Directeur de thèse : Co-Directeur :**

**Date et heure de soutenance : Salle : Capacité souhaitée :**

**Autre demande relative à la réservation de la salle :**

**Les rapporteurs envisagés :**

2 pré-rapporteurs extérieur à l'ED et à Paris 1 ils doivent être habilités à diriger des recherches ou appartenir à l'une des catégories mentionnées au 1° et au 2° de l'article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'Arrêté du 26 Août 2022.

*1° Par les professeurs et personnels assimilés au sens de l'article 6 du décret n0 92-70 relatif au Conseil national des universités et de l'article 5 du décret n° 87-31 pour les disciplines de santé, ou par des enseignants de rang équivalent qui ne relèvent* *pas du ministère de l'enseignement supérieur participant à la recherche publique au sens de l'article L. 112-2 du code de la recherche, par les personnels des établissements d'enseignement supérieur, des organismes publics de recherche et des* *fondations de recherche, titulaires d'une habilitation à diriger des recherches ;*

*2° Par d'autres personnalités, titulaires d'un doctorat, choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis de la commission de la recherche du conseil académique* *ou de l'instance en tenant lieu dans l'établissement d'inscription.*

 Rapporteur 1 Rapporteur 2

*Merci de préciser la* *qualité de chacun,* l*es adresses postales et* *électronique*

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Membres du Jury:** Art 18 : **(entre 4 et 8 membres)** - une moitié des membres au moins doit être constituée d’extérieurs à l’E.D et à Paris I, une moitié au moins doit être composée de Professeurs ou assimilés.

*Préciser la qualité de chacun ainsi que les adresses postales et électronique*

|  |
| --- |
|  |

Visa du directeur de la Thèse : Visa du directeur de l'ED:

Décision du PR délégué aux thèses : Signature du PR délégué aux thèses :

[ ] Favorable [ ] Défavorable